

Aux Electeurs du Département du Rhône.



Unis dans une même pensée d'ordre et de conservation, nous avons oublié les nuances politiques qui nous avaient séparés, et nous n'avons plus qu'une préoccupation, qu'un but, le salut de la société par le respect de la Constitution, de la République et de son président.

C'est dans ces sentiments que nous avons délibéré sur les candidatures à vous présenter et que nous recommandons aujourd'hui à vos suffrages les noms suivants :

AUBERTIER, représentant du peuple. — Ses votes pendant la législature qui vient de s'écouler le désignent assez à votre choix. Pris dans les rangs des ouvriers, il en a représenté toutes les bonnes tendances, toutes les excellentes qualités. Il a été à la hauteur de sa mission dans des moments difficiles, et la gratitude publique a marqué sa place dans la nouvelle chambre.

BACOT, adjoint au maire de Lyon. — Personne à Lyon n'a oublié la noble conduite de M. Bacot, lors de l'enlèvement de M. Tabouret; son énergie dans cette circonstance est présente à toutes les mémoires. Comme procureur de la République, il a fait preuve du même courage en se présentant lui-même dans les clubs les plus violents pour y interpellé les orateurs, les sommer de cesser leurs provocations et les menacer de les faire arrêter si sa voix n'était pas entendue. Ce sont là les témoignages d'une résolution de caractère dont les membres de la nouvelle Chambre auront peut-être l'occasion de donner plus d'une preuve.

On a dit que M. Bacot appartenait aux sociétés secrètes; la fausseté de cette imputation a été établie par les témoignages les plus irrécusables devant les deux commissions de leurs Comités réunis.

On a dit que M. Bacot avait figuré dans les insurrections qui ont ensanglanté la ville de Lyon, cette accusation était aussi fausse que la première. Il a été établi devant les deux commissions que M. Bacot était dans les rangs de la garde nationale en 1831, et qu'un client lui sauva la vie au moment où les insurgés allaient le précipiter dans la Saône. En 1834, au moment où éclata l'insurrection, il était à la Préfecture; il ne put rentrer à son domicile, et il passa les 4 jours de l'Intes dans le bâtiment de la Préfecture.

Tous ces faits ont été prouvés devant les deux commissions de la manière la plus positive. Les qualités de M. Bacot, son caractère énergique, son courage à toute épreuve, et son dévouement complet à l'établissement d'une République sage et modérée le désigne comme l'un des plus dignes de vos suffrages.

BOISSIEU (Alph.), membre de l'Académie de Lyon. — Attaché à un ancien parti, qui demande sa place dans les rangs des défenseurs de la société, M. de Boissieu s'incline devant le suffrage universel et la souveraineté nationale. A ce titre, il a signé la déclaration du Comité conciliateur qui proclame le respect de la Constitution, de la République et de son président. L'inscription sur la liste du nom de M. de Boissieu est un gage de cette conciliation que nous désirons tous voir s'effectuer entre tous les hommes dévoués à la défense de la société.

DALAIN, membre du conseil général, juge de paix à l'Arbresle. — Le caractère de M. Dalain, son dévouement au pays, l'avaient fait porter au conseil général, qui le nomma son secrétaire. Dans tous les votes préparatoires des cantons de l'arrondissement rural de Lyon, son nom est sorti de l'urne. Il s'est trouvé inscrit sur la liste par le choix constant des populations rurales.

GOUJON, ancien fabricant, ancien président des prud'hommes, ancien délégué au conseil général des manufactures. — L'industrie de Lyon devait enfin se faire représenter à la chambre; son importance lui défendait de s'abstenir plus longtemps. Le choix de M. Goujon répond à ce besoin, et comme prud'homme, il a connu les intérêts divers des fabricants et des ouvriers. Nul mieux que lui ne peut donner à la chambre des renseignements pratiques et sûrs. L'ouvrier et le fabricant seront donc ensemble à la chambre pour représenter tous les intérêts. En même temps, il donne leur part dans la fusion aux comités napoléoniens qui sont d'accord avec la nation entière, pour soutenir énergiquement l'élu du 10 décembre le président Louis Bonaparte.

LEBON-DESMOTTES, général de brigade. — L'armée devait être représentée parmi les élus qu'enverra à la chambre un département aussi important que celui du Rhône, et qui doit tant à l'armée des Alpes. Le général Lebon-Desmottes, présenté par l'arrondissement de Villefranche, est un loyal soldat, un bon citoyen, dévoué à son pays, sans préoccupation de parti, et il défendra énergiquement l'ordre et le gouvernement actuel aux jours de danger.

FERROUILLAT, représentant du peuple. — Nommé à un moment de crise, M. Ferrouillat a traversé des instants difficiles. L'opinion publique lui tient compte du bien qu'il a fait, et voit en lui un défenseur assuré de l'ordre et de la liberté. Il a montré un dévouement absolu et un zèle

